

**Union Départementale
des Associations Familiales**

3, rue Léon Rey-Grange - BP 1033
74966 MEYTHET Cedex
Tél. 04 50 24 36 37 - Fax 04 50 24 36 24
e-mail : udaf74@udaf74.unaf.fr
site internet : www.udaf74.fr

BULLETIN D'INFORMATIONS

Edito

Dans un contexte difficile de situation internationale tendue, il y a lieu d'aborder la politique familiale sous un angle positif et de réfléchir aux moyens de l'améliorer : mesures fiscales et allocations familiales pour compenser les charges liées à la présence d'enfants, mesures de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, mesures de soutien à la fonction parentale, mesures de soutien aux aidants familiaux, prise en charge de la dépendance...

Les familles doivent être associées aux choix économiques et de société qui dessinent la France. Les représentants familiaux prennent toute leur place dans les débats et sont là pour relayer les attentes des familles auprès des représentants de l'Etat et des instances départementales et régionales.

Dans ce contexte, l'UDAF apporte son soutien aux associations et recueille les avis et besoins des familles dans le cadre de ses enquêtes que vous pouvez consulter en ligne sur notre site internet : www.udaf74.fr

En ce début d'année, deux associations sont venues rejoindre les 112 associations qui composent le mouvement familial : la Fédération Départementale Familiales de France et l'Association Familiale Départementale Protestante « Vie et Foi ». Nous les

remercions vivement pour leur engagement au service des familles de Haute-Savoie.

Chaque famille se projette dans l'avenir en préparant la vie future de ses enfants et en se posant en permanence des questions sur le devenir de chacun d'eux.

Education, logement, bioéthique, santé, travail, drogue, justice... L'UDAF est là pour porter leur voix.

La nouvelle équipe des représentants de l'UDAF au Conseil d'Administration de la CAF va continuer à être force de propositions (création de paliers supplémentaires au niveau du quotient familial pour bénéficier des aides de la CAF pour le logement, les vacances, rehaussement du plafond des aides d'action sociale...).

Nous proposerons également, en partenariat avec le Conseil Général, la CAF et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la création de services innovants pour répondre aux attentes des familles : Service de guidance familiale, Aide aux tuteurs familiaux, Tutelles aux biens des Mineurs.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le résultat de l'enquête 2011 sur l'orientation scolaire.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin.

Bonnes vacances à tous.

*Le Président de l'UDAF
Marc JULIEN-PERRIN*

NOUVEAUTÉ**SITE INTERNET de l'UDAF DE HAUTE-SAVOIE
WWW.udaf74.fr**

L'UDAF de Haute-Savoie vient de créer son site internet. Il permettra au public et notamment aux familles de mieux connaître les missions de l'Institution ainsi que ses nombreuses actions en matière de politique familiale.

Chacun pourra participer à l'Observatoire Départemental de la Vie Familiale (ODVF), en remplissant en ligne les questionnaires proposés.

Un Intranet sera mis en place pour les membres du réseau familial (Présidents d'association, administrateurs et représentants familiaux).

Les représentations familiales

Dans son rôle institutionnel de porte-parole des familles auprès des Pouvoirs Publics, l'UDAF est un partenaire privilégié des instances départementales et régionales. Plus de 200 représentants familiaux exercent bénévolement leur mandat et œuvrent pour promouvoir la politique familiale dans tous les débats. Ce mandat s'exerce auprès de multiples instances : Organismes publics ou para-publics et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS).

Psychologie sociologie droit de la famille

- Conseil de Familles des Pupilles de l'Etat
- Commission d'Agrément
- Comité Alexis Danan - Enfance Majuscule
- Conseil Départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences aux femmes faites aux femmes (CDPD)
- Comité de pilotage départemental sur la contraception
- Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)
- Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA)
- REAAP 74: Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Hte-Savoie (Comité Départemental d'Animation (CDA) Comités Territoriaux d'Animation (Annecy-Est/Ouest - Chablais)

Grands équilibres économiques et sociaux / santé

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Caisse de la Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord (MSA)
- CODERPA - Comité départemental de la semaine nationale des retraités et personnes âgées
- Réseau périnatal des 2 Savoie (RP2S)
- Personne qualifiée conseil aux usagers des établissements de santé
- Appel à projets médico-sociaux (Comité de sélection)
- 6 Conseils de surveillance des Hôpitaux et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Vallée de l'Arve
- 20 Commissions des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge (CRUQ) au sein des hôpitaux, cliniques privées, centres médicaux, établissement public de santé mentale, polyclinique.

Éducation et formation

- Lire et faire lire
- Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)
- Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA)
- Commission Départementale d'Accès à la Citoyenneté (CODAC)
- Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE)

Vie quotidienne

- Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)
- Réunion départementale des associations de consommateurs
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- Commission d'examen des situations de surendettement des particuliers
- Commission de concertation EDF GDF
- Commission consultative des services publics de distribution d'électricité et de gaz - SYANE
- Commission Départementale de Concertation Postale
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : Pays de Savoie - Département - Agglomération d'Annecy - Annecy - Seynod - Agglomération Annemassienne
- Comité des usagers de l'administration fiscale
- Commission départementale des Taxis et voitures de petite remise
- Commission communale des taxis de l'Agglomération Annécienne
- Sécurité routière
- Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées de l'Agglomération Annécienne



Habitat et cadre de vie

- AMALLIA (Comité Interprofessionnel du logement)
- Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
- Commission départementale des Actions de Prévention des EXPulsions locatives (CCAPEX)
- Commission Spécialisée des Rapports Locatifs (CSRL)
- FSL - Fond départemental pour le Logement (FDL)
- Fond Départemental Energie (FDE)
- Programme Local de l'Habitat Annemasse (PLH)
- Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat Annemasse Agglomération (CLAH)
- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Populations Défavorisées (PDALPD)
- Commission Départementale de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
- Commission de Médiation - Droit au Logement Opposable (DALO)
- Haute Savoie Habitat
- Léman Habitat
- Association Départementale d'Information pour le Logement (PLS-ADIL)
- PRIORITERRE
- Un Toit deux Générations
- Act Habitat
- Pact Immo
- Association pour l'Insertion par le Logement (APIIL 74)
- Syndicat du Lac d'Annecy (SILA)
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets
- Conseil d'Exploitation Régie Assainissement du Genevois
- Contrat Local de Développement Durable Rhône Alpes (CLD - CDDRA)

Représentations régionales

- Collectif interassociatif sur la Santé en Rhône-Alpes (CISS RA)
- Conférence de territoire Arc Alpin

Santé : attaque cérébrale ou cardiaque

Sachez reconnaître les premiers signes de l'attaque **CHAQUE MINUTE COMPTE**



Incapacité soudaine à parler
ou à trouver ses mots



Gêne brutale de la vision



Difficulté ou impossibilité brutale
de bouger un bras, une jambe
ou tout un côté du corps



Douleur brutale au milieu
de la poitrine

Si vous ressentez un de ces symptômes ou si vous en êtes témoin...
COMPOSER IMMEDIATEMENT LE 15

Centre Communal d'Action sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) joue un rôle dans le développement des solidarités. Il est indispensable qu'il connaisse les habitants de la commune, leurs besoins, leurs difficultés, leurs attentes afin d'adapter des solutions, notamment face aux cas d'exclusion.

- Le CCAS est indépendant du Conseil Municipal.
- C'est un établissement public communal autonome administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et doté de la personnalité juridique et morale.
- Le CCAS est autonome, il a sa propre comptabilité, peut gérer des biens, des services, du personnel, saisir la justice...
- **Les membres du CCAS doivent respecter les règles de discrétion et de confidentialité.**

Principales Missions :

- Le CCAS procède annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population en insistant sur les publics en difficulté et produit un rapport annuel.
- Le CCAS participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale et les transmet à une autorité compétente (Conseil Général, Maison du Handicap...)
- Le CCAS peut intervenir dans le cadre de prestations en espèces et de prestations en nature (Aide Sociale)
- Le CCAS peut créer et gérer des services ou établissements à caractère social ou médico-social.

L'UDAF est représentée par 44 DELEGUES dans 48 CCAS et 3 CIAS des communes ci-dessous :

CCAS

- ANNECY
- ANNECY-LE-VIEUX
- ANNEMASSE
- AVIERNOZ
- BONNEVILLE
- CHAMONIX
- CHATEL
- CHAVANOD
- CHOISY
- CLUSES
- CRAN GEVRIER
- CRANVES SALES
- DINGY-ST-CLAIR
- DOUVAIN
- EPAGNY
- FAVERGES
- FRANGY

- GROISY-LE-PLOT
- LA-BALME-DE-SILLINGY
- LOVAGNY
- MARCELLAZ - ALBANAIS
- MARGENCEL
- MARNAZ
- MEYTHET
- MONTAGNY-LES-LANCHES
- MORILLON
- NONGLARD
- NEYDENS
- PEILLONNEX
- PRINGY
- QUINTAL
- RUMILLY
- SALLANCHES
- SALLENOVES
- SAMOENS

- SCIONZIER
- SEVRIER
- SEYNOD
- SILLINGY
- SIXT FER-A-CHEVAL
- ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY
- THONES
- THONON-LES-BAINS
- VEYRIER-DU-LAC
- VILLARD

CIAS

- AGGLOMÉRATION ANNECIENNE
- AGGLOMÉRATION ANNEMASSIENNE
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAS CHABLAIS

L'UDAF remercie les représentants bénévoles qui ne ménagent ni leur temps ni leur énergie au service des familles.

Le surendettement des particuliers en France, un problème de société qui touche toutes les tranches d'âges

En constante progression, l'endettement des ménages atteint jusqu'à 65 % de leurs revenus mensuels disponibles. C'est un fléau dont les conséquences sociales sont dramatiques pour les personnes âgées et les jeunes notamment.

Définition du surendettement

Techniquement selon la définition de la Banque de France, gestionnaire de la commission de surendettement et du fichage surendettement (fichiers FICP et FCC), le surendettement commence lorsque les difficultés financières deviennent insurmontables et s'installent durablement. En d'autres termes, un compte au débit pendant quelques mois ne peut être considéré comme une situation de surendettement.

Par contre, plusieurs échéances de prêts non payées, des chèques rejetés, des loyers impayés, le fichage au FICP ou au FCC traduisent d'une situation de surendettement.

Le surendettement peut aussi être résumé à l'incapacité de faire face à des dettes ou à un acte de cautionnement. Plus qu'un montant précis de dettes, le mot surendettement recouvre plutôt une situation durablement critique qui a tendance à s'aggraver de mois en mois.

Les crédits excessifs sont souvent à l'origine du surendettement mais pas seulement. Dans la majorité des cas, le surendetté n'est pas un acheteur compulsif mais plutôt un travailleur aux revenus modestes victime d'un coup du sort. Dans les faits, le surendettement est surtout vécu comme un engrenage : la situation bascule lentement dans le rouge jusqu'à un point de non-retour. Et plus la situation financière devient critique plus les embûches s'accumulent sur le chemin du surendetté. C'est notamment le cas lorsqu'un particulier se retrouve suite à un souci ponctuel de trésorerie fiché au FICP (fichage des incidents de crédits) ou au FCC (fichage interdit bancaire suite à un chèque sans provision). Dès lors, l'engrenage broie toutes les opportunités ou presque de s'en sortir. La spirale se referme peu à peu au point d'étrangler le particulier surendetté.

Comment saisir la Commission de surendettement ?

→ Il faut s'adresser au secrétariat du siège de la Banque de France (9 bis av. de Chambéry BP 11 - 74001 ANNECY cedex Tél. 04 50 33 00 33) pour y retirer une déclaration.

Cette déclaration sera renvoyée après inscription de vos noms, prénoms, date et lieu de naissance, de votre domicile, de votre situation de famille, de l'état de vos revenus et des éléments de votre patrimoine mobilier et immobilier, des noms et adresses de tous vos créanciers et du montant de vos dettes.

En cas de difficultés pour remplir votre dossier, vous pouvez faire appel à une assistante sociale.

A défaut d'accord, la Commission fera au débiteur des recommandations proposant des mesures de désendettement. La Commission peut également saisir le juge de l'Exécution qui pourra, si nécessaire, suspendre les mesures d'exécution courant à l'encontre du débiteur.

En cas d'accord entre le débiteur et ses créanciers, la Commission de surendettement ratifiera le plan conventionnel de redressement. Celui-ci peut se constituer de report ou de rééchelonnement des paiements de dettes, de remise de dettes, et de réduction ou suppression de taux d'intérêt, de création ou de substitution de garantie.

Pour les situations les plus désespérées, la loi du 29 juillet 1998 permet à la Commission de proposer au Juge de l'exécution purement et simplement la suspension de l'exigibilité des créances pour trois ans. Cependant, cette suspension ne prend pas en compte les obligations toujours exigibles comme les pensions alimentaires suite à un divorce.

Le juge peut également prononcer l'effacement total des dettes dans le cadre du PRP (Procédure de Rétablissement Personnel).



Comment se déroule la procédure de désendettement ?

Après avoir accepté **la recevabilité de la saisine**, la Commission procédera à la vérification de l'état d'endettement du débiteur.

La saisine de la Commission de surendettement ne vise pas à effacer l'ardoise des dettes précédentes. Après avoir étudié le passif du débiteur, la Commission soumettra au débiteur et à ses créanciers un plan de redressement. Ceux-ci doivent donc trouver entre eux un accord.



Familles et orientation scolaire

Comment les familles ont-elles vécu l'orientation scolaire de leur(s) enfant(s) ?

L'enquête portait principalement sur l'implication des parents dans l'orientation scolaire de leur(s) enfant(s), leurs principaux critères de choix et leurs jugements sur la qualité de l'information fournie et sur les dispositifs d'aide à l'orientation scolaire.

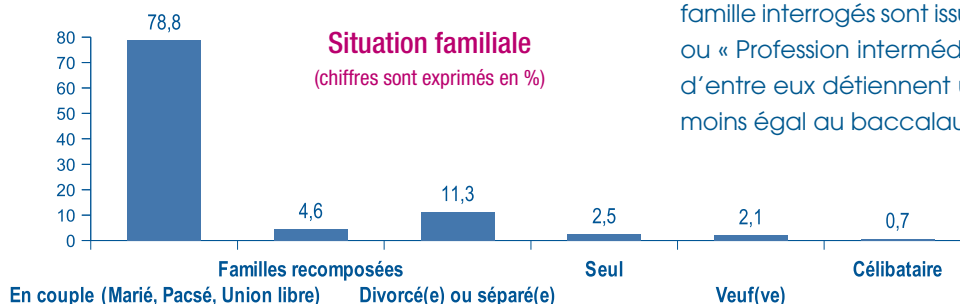
Représentativité de l'échantillon

304 familles ayant au moins un enfant âgé de 11 ans et plus ont répondu à cette enquête par le biais d'internet + le panel UDAF.

Profil des familles interrogées

L'échantillon est composé en majorité de personnes vivant en couples ou en familles recomposées (plus de 8 sur 10). Les familles monoparentales ne pèsent que pour 17 % au sein de l'échantillon.

Plus d'1 famille interrogée sur 2 a au moins 3 enfants. L'enfant le plus âgé a en moyenne 19 ans et le plus jeune 13 ans. L'âge moyen des parents s'élève à 48 ans. Au regard de la répartition par âge des personnes interrogées, **il apparaît que la question de l'orientation scolaire ne concerne pas les ménages de moins de 35 ans alors qu'elle est très fréquente pour les ménages de 45 ans et plus (71 % de l'échantillon)**. Dans 95 % des cas, la personne de référence travaille. Plus de la moitié des chefs de famille interrogés sont issus des catégories « CSP+ » ou « Profession intermédiaire ». Parallèlement, 2/3 d'entre eux détiennent un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat.



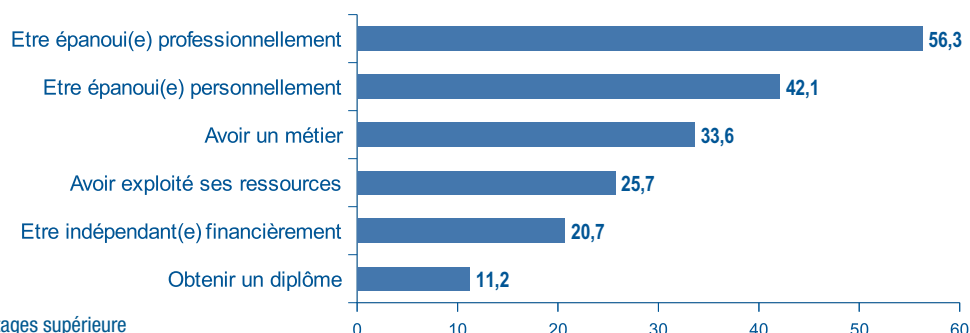
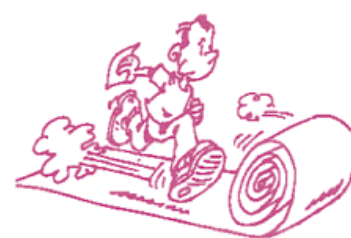
. CSP+ : agriculteurs-artisans-commerçants-chefs d'entreprises-cadres-ingénieurs-professeurs
 . Professions intermédiaires
 . CSP- : employés-ouvriers

1. La représentation du parcours

Représentation de l'orientation scolaire

L'épanouissement professionnel (cité par 56 % des parents interrogés) et l'épanouissement personnel de l'enfant (cité par 42 % des parents interrogés) **sont les critères les plus caractéristiques d'une**

orientation scolaire réussie, suivis par l'acquisition d'un métier cité par 1 personne sur 3. L'obtention d'un diplôme n'est citée que par 11 % des personnes interrogées.



Somme des pourcentages supérieure à 100 du fait des réponses multiples

La représentation de l'orientation scolaire varie en fonction de la complexité du parcours : l'acquisition d'un métier paraît beaucoup plus importante aux yeux des parents ayant éprouvé des difficultés à

orienter leur(s) enfant(s) (21,6 % contre 11,9 %). De même, l'obtention d'un diplôme revêt une importance moindre pour les parents d'enfant(s) en difficultés scolaires.

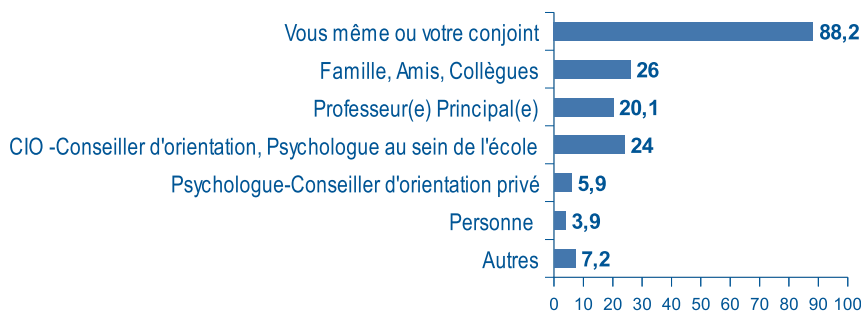


Le rôle des parents dans l'orientation scolaire

Près de 9 ménages sur 10 contribuent activement au choix de l'orientation scolaire de leur(s) enfant(s).

L'aide provient également de l'entourage proche (famille, amis, collègues) et des professionnels de

l'éducation (professeur principal, conseiller d'orientation de l'école ou du CIO). Seuls 4 % des ménages déclarent que leur enfant n'a besoin de personne pour l'aider à choisir son orientation.



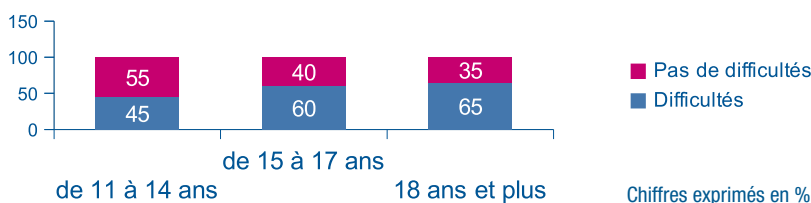
L'implication des familles

Rares sont les parents qui ne s'impliquent pas dans l'orientation de leur(s) enfant(s). Leur implication prend différentes formes, allant de l'échange avec l'enfant sur son choix d'orientation à une aide plus concrète pour l'intégration d'écoles ou la découverte du monde du travail. **Près de 3 parents sur 4 s'appuient pour cela sur l'information recueillie via internet.**

Si la majorité des parents estiment avoir bénéficié des informations nécessaires au choix de l'orientation de leur(s) enfant(s), **ils sont encore 43 % à mettre en avant un manque d'information et de connaissances, principalement en ce qui concerne les filières existantes et leurs débouchés.**

Pour la quasi-totalité des parents interrogés, l'orientation de leur(s) enfant(s) est une source d'interrogations et d'inquiétudes. Environ $\frac{3}{4}$ d'entre eux évoquent de réelles difficultés et du stress. Pour $\frac{1}{4}$, la question de l'orientation est génératrice de conflits. Pour une famille sur 2, encourager, rassurer, renseigner, conseiller les enfants ne se fait pas sans difficultés. Interrogations, inquiétudes, difficultés, stress, conflits augmentent dès que l'enfant le plus âgé passe le cap des 14 ans.

Le choix par défaut de l'orientation scolaire augmente le niveau d'interrogations, d'inquiétudes, de difficultés, de stress et de conflits.



2. Analyse du choix de l'orientation

Le moment d'échange et de choix

Quel que soit le rang de l'enfant, pour 4 familles sur 10, la question de l'orientation ne semble pas être anticipée: la première interrogation survient au moment fixé par l'école pour le choix de l'orientation. D'ailleurs, plus le nombre d'enfants est important au sein des familles, plus cette

tendance à la non-anticipation se renforce. Néanmoins, pour 1/3 des ménages, c'est l'enfant lui-même qui est à l'origine de cette première interrogation.



Les éléments déterminants du choix de l'orientation

Pour 3 familles sur 4, le choix de l'enfant figure parmi les éléments déterminants du choix de l'orientation, dans la mesure où celui-ci est en cohérence avec ses capacités et ses résultats scolaires. Parallèlement, elles sont 70 % à avoir le sentiment que le choix de l'orientation se fait plutôt librement. Evidemment, plus le parcours est vécu difficilement, plus ce sentiment de liberté diminue. Seuls 15 % des parents s'appuient sur le choix de l'équipe éducative pour l'orientation de leur(s)

enfant(s). D'ailleurs, **près de 2 familles sur 3 ont une opinion négative de l'équipe éducative. Leur sentiment est particulièrement négatif en ce qui concerne la transmission d'informations et l'accompagnement de l'enfant dans son choix d'orientation.**

Les parents jugent quasi unanimement l'utilité de la documentation et de l'insertion des enfants dans le monde professionnel pour les aider à faire le bon choix en matière d'orientation.

L'avis sur le choix de l'orientation

Près de 9 parents sur 10 sont satisfaits de l'orientation de leur enfant, quel que soit son rang dans la fratrie.

Les familles de « CSP+ » expriment le niveau de satisfaction le plus élevé.

3. Réflexion des familles sur les dispositifs d'aide à l'orientation

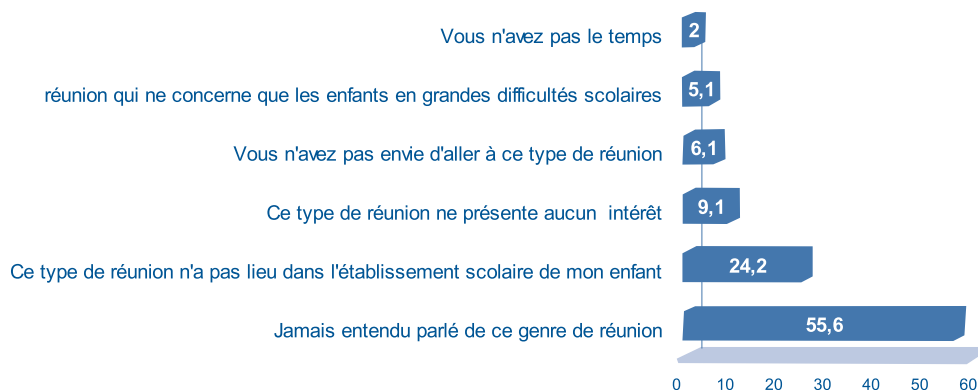
Le recours aux aides et dispositifs

Plus de 2 familles interrogées sur 3 ont déjà participé à une réunion d'information à l'orientation scolaire. Les réponses apportées aux parents lors de ces

réunions concernent principalement les formations et les établissements mais également les métiers et leurs débouchés.



Parents n'ayant jamais participé à une réunion d'information :



Les parents qui n'ont jamais assisté à ce type de réunion ignoraient pour la plupart leur existence.

Dans 25 % des cas l'établissement de leur(s) enfant(s) ne proposait pas de réunion. La part des personnes exprimant un véritable désintérêt pour les réunions d'information demeure marginale.

Les parents d'enfants en difficultés scolaires et/ou les parents qui font un choix d'orientation par défaut sont ceux qui fréquentent le moins les réunions d'information. Par contre, la participation augmente avec l'âge des enfants de 11 ans à 18 ans.

La connaissance des aides et le recours aux aides

Parmi les structures compétentes pour accompagner les enfants dans leur choix d'orientation, la plus célèbre est le Centre d'Information et d'Orientation, fréquenté par 62 % des familles interrogées, suivi par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (25 %). La fréquentation des autres structures atteint 10 % environ.

La fréquentation des différentes structures augmente avec le nombre et l'âge des enfants et le niveau de difficultés ressenti par les parents face à l'orientation scolaire.

Conclusion

Une véritable considération de l'enfant dans le choix de son orientation

Pour trois quarts des familles interrogées, le choix de l'enfant est l'élément le plus déterminant dans le choix de l'orientation. Parallèlement, le principal indicateur de la réussite d'une orientation est l'épanouissement non seulement professionnel mais

également personnel de l'enfant. L'acquisition d'un métier et l'indépendance financière n'apparaissent pas comme des critères prioritaires. L'obtention d'un diplôme est citée par seulement 11 % des personnes interrogées.

Des parents concernés et impliqués dans l'orientation de leurs enfants

Même si 70 % des parents éprouvent un sentiment de liberté dans le choix de l'orientation de leur(s) enfant(s), celui-ci n'en demeure pas moins un acte délicat. La question de l'orientation génère interrogations et inquiétudes pour plus de 90 % des parents, provoque de réelles difficultés et du stress pour plus de 70 % d'entre eux et elle est même source de conflits pour 1 famille sur 4.

La quasi-totalité des parents s'investit à différents niveaux dans le choix de l'orientation de leur(s) enfant(s). Leur implication peut aller de l'échange avec l'enfant sur le sujet de l'orientation à un véritable accompagnement (recherche d'écoles, actions de découverte du monde professionnel...).

Une équipe éducative au second plan

L'équipe éducative est mal perçue par près de 2 familles sur 3, notamment en matière d'informations transmises et d'accompagnement dans le choix de l'orientation. Ainsi, seuls 15 % des parents s'appuient sur le choix de l'équipe

éducative, la grande majorité ayant tendance à prendre directement les choses en mains ou à se faire aider dans cette tâche par l'entourage proche (famille, amis, collègues...).

Préconisations

Réforme du lycée

Dans le prolongement du rapport n°2011-010 publié en février 2011, les inspections générales (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et inspection générale de l'éducation nationale) ont poursuivi le suivi de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique et ont publié un nouveau rapport qui met notamment en avant les « dysfonctionnements » de l'orientation et formule des recommandations. L'UDAF partage les préconisations du rapport telles que « mieux tenir compte, dans l'orientation, des compétences des élèves et pas seulement des notes », mieux informer parents et élèves en fin de troisième car le choix du lycée pour la seconde risque d'augurer du choix de la série suivie en première, passer d'une logique de concurrence entre lycées à une logique de mutualisation.

L'UDAF préconise :

■ Une revalorisation des familles

Les parents ayant été en difficulté ou en échec scolaire connaissent peu le fonctionnement de l'institution scolaire ou maîtrisent difficilement la langue française. De ce fait, ils restent loin des établissements et ont parfois tendance à se dévaloriser ou à censurer les espoirs de leurs enfants. Il convient donc de les revaloriser dans leur rôle éducatif. Ce que s'emploie à faire l'UDAF en menant des actions de soutien à la parentalité dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents). L'objectif étant de leur redonner confiance en eux-mêmes, en l'école et en l'avenir de leurs enfants.

La « mallette des parents », dispositif conçu par l'Education Nationale à destination des parents d'élèves de 6^{ème} est un premier pas dans la revalorisation des familles. Elle a en effet pour objectif de développer le dialogue entre l'École et les familles en les invitant à participer aux débats au collège. En 2010-2011 la mallette des parents concernait 1300 collèves, soit 1/4 des établissements publics.

■ Une communication intrafamiliale sur le monde du travail

L'UDAF encourage les parents à discuter avec leurs enfants à propos de leur travail, sans s'en plaindre de façon à ne pas leur en transmettre une vision complètement négative. En effet, si un adolescent a du mal à s'imaginer plus tard exercer une profession c'est souvent parce que sa connaissance

du monde du travail est quasi inexistante. La plupart des jeunes sont même incapables de parler précisément du métier de leurs propres parents.

■ Une information démultipliée en direction des jeunes comme des parents

Une meilleure information des parents concernant les réunions d'information sur l'orientation scolaire peut être réalisée :

- pour ceux qui possèdent internet, en leur adressant des courriers électroniques (les courriers dans les carnets de correspondance ne sont pas toujours transmis aux parents);
- pour les autres parents en les incitant à consulter régulièrement le carnet de correspondance de leurs enfants.

Dans les classes pour lesquelles un choix d'orientation doit être fait par le jeune (3^{ème}, 2^{nde}, terminale) il faut prévoir d'informer, plusieurs fois dans l'année, et directement, les parents sur le projet du jeune, sa faisabilité a priori et les autres solutions alternatives en cas d'impossibilité pour le jeune de suivre la voie souhaitée.

Délivrer l'information de manière neutre, sans préjuger de la capacité des élèves à réussir dans telle ou telle filière, et sans hiérarchiser les filières : présenter les débouchés des filières, en termes de poursuite d'études et d'accès au monde du travail.

■ Des rencontres entre le référent accompagnant et la famille

La décision du conseil de classe au mois de juin apparaît très tardive pour les jeunes pour lesquels cette décision va à l'encontre de leur souhait d'orientation. Le référent accompagnant le jeune dans son parcours d'orientation doit être en mesure de le rencontrer ainsi que ses parents dès le début de l'année scolaire. Cette situation permet de les guider vers une solution alternative acceptable pour lui ou vers un service d'aide à l'orientation pour un bilan ou des conseils.

■ Un décroisement et partenariat école-entreprise

L'école aspire à la réussite des jeunes. Les entreprises attendent de l'école qu'elle forme des individus aptes au travail dès leur embauche et capables d'évoluer. **Or il existe une réelle méconnaissance entre ces deux sphères.** Pour que les formations répondent au mieux aux attentes et besoins des

entreprises et pour que celles-ci fournissent un cadre adapté aux jeunes diplômés, **il convient que les acteurs puissent se rencontrer**. Il est donc nécessaire que le monde enseignant puisse disposer d'un temps consacré à la connaissance du territoire et de ses acteurs.

Parallèlement les entreprises doivent s'investir dans le milieu scolaire. Des rencontres facilitées entre partenaires éducatifs et professionnels, hors temps scolaire, permettraient de clarifier les perspectives mutuelles, l'objectif étant d'accompagner ensemble les jeunes dans leur découverte des métiers et d'informer les familles sur les attentes respectives de l'école et du monde du travail.

■ Une observation de l'orientation

Afin d'éviter la reproduction inégalitaire des élites, il serait intéressant d'observer si certains collèges et lycées voire grandes écoles sont réservés aux enfants des catégories socioprofessionnelles supérieures en assurant la plus grande transparence des données et des résultats.

Prenons l'exemple de L'Institut d'Etudes Politiques « Sciences Po » qui s'est ouvert aux bacheliers issus des lycées « sensibles ». Des conventions ont été établies entre ces lycées et l'Institut d'Etudes Politiques. Le repérage des meilleurs éléments est

effectué par le lycée lui-même qui propose leur admission à « Sciences Po ». Ils intégreront la prestigieuse école sans passer de concours, l'Institut d'Etudes Politiques se contentant de leur faire passer un entretien « de motivation et de ritualisation ».

L'UDAF appuie par ailleurs plusieurs préconisations du livre vert (inscrire les pratiques d'orientation dans l'environnement familial et extrascolaire des jeunes, mieux préparer les transitions, revaloriser les filières technologiques et professionnelles, garantir les réorientations en cours d'année, créer un livret de compétences support d'une orientation positive). Il convient de mettre l'accent sur le développement de la connaissance de soi, de l'estime de soi pour préparer le choix d'orientation, en permettant aux élèves d'évaluer leurs compétences, aptitudes, motivations sans se limiter aux seuls résultats scolaires.

Pour en savoir plus :

www.onisep.fr

www.monorientationenligne.fr : un service personnalisé et gratuit sur internet et par téléphone

<https://geolocalisation.onisep.fr> : information nationale et régionale sur les formations et les métiers



Partager le plaisir de la lecture

Les bénévoles de Lire et faire lire 74 sont maintenant plus d'une centaine pour 22 880 enfants ayant fréquenté les ateliers sur l'année. Les quatre secteurs de la Haute-Savoie sont en nette progression avec à leur tête une coordinatrice bénévole référente. Le plateau de Gavot et le pays d'Evian ainsi que le Chablais rassemblent les enfants autour de la lecture avec 47 bénévoles dans 12 communes. Le secteur d'Annemasse et du Genevois, 11 bénévoles, et la vallée de l'Arve, 12 bénévoles, œuvrent dans 5 communes. Le bassin Annécien couplé à Rumilly, 25 bénévoles, est en pleine expansion dans 8 communes.

Que ce soit dans les 18 relais petite enfance-crèches-haltes garderies et temps périscolaire, les 36 classes maternelles ou primaires et 1 collège, les 7 bibliothèques ou 2 salons, les gens du voyage dans 2 campements... l'action de lire et faire lire s'étend sur tout le département dans 25 communes et 63 structures éducatives.

Six journées de formation ont permis aux bénévoles de prendre conscience de leur mission. Une approche plus ludique du livre en tant qu'objet a été découverte pour certains bénévoles; une envie plus forte de fréquenter les bibliothèques pour continuer à développer leur imaginaire et à comprendre le monde a été transmise aux enfants; une approche qualitative des histoires du graphisme et des illustrations a été suscitée chez les volontaires de la lecture.

Pour certains enfants c'est la seule occasion d'avoir un grand-père ou une grand-mère qui partage le plaisir de leur lire des histoires.

Dans les projets en attente, le recrutement d'une ou un volontaire de service civique permettrait de mieux coordonner toute l'action des bénévoles pour le plus grand plaisir de lire aux enfants. Cela demande aussi une recherche de nouveaux financements auprès des organismes publics ou des entreprises privées.

Contact

Association « Lire et faire lire »
LFL 74 : 04 50 75 41 84

Yves Peyrani

LES ETATS régionaux de l'inclusion

Des États régionaux pour faire progresser l'inclusion, dans chaque région, avec l'ensemble des acteurs de la société civile.



L'Association des Paralysés de France lance les Etats régionaux de l'inclusion afin de mesurer concrètement la progression de l'inclusion dans chaque région. L'inclusion c'est choisir une société qui se conçoit pour tous, s'adapte à tous, quelles que soient les différences, et qui permette et demande à chaque citoyen d'y participer! L'APF a commencé à travailler sur le thème de l'inclusion il y a 3 ans, dans le cadre d'un projet européen sur l'éducation et l'inclusion. Ce groupe de travail a permis d'observer les pratiques et d'identifier les facteurs facilitant ou freinant l'inclusion dans le champ de l'éducation.

Puis en 2010, l'association a diffusé son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous », recueil des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leur famille dans tous les domaines

de la vie. Un plaidoyer qui dénonce aussi les préjugés à leur égard; un plaidoyer qui propose des leviers et des actions pour construire cette société ouverte à tous.

En 2011, l'APF a mis l'inclusion au cœur de son nouveau projet associatif « Bouger les lignes! Pour une société inclusive ». A partir de l'automne 2012 et durant cinq ans, les équipes régionales de l'APF réuniront les

acteurs locaux de la société civile autour de l'un des enjeux suivants: éducation, emploi, accès à la vie de la Cité, solidarité et vieillissement...

Avec ces Etats régionaux, l'APF a l'ambition de faire progresser concrètement l'inclusion, sur le terrain, en dressant un état des lieux annuel de l'avancement de la société inclusive dans chaque région. Cet état des lieux s'appuiera sur le degré de participation sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille dans les différents domaines de la vie quotidienne; mais aussi sur l'identification des freins, leviers et résultats à atteindre d'une année sur l'autre. Une façon de faire progresser sur le territoire, concrètement, avec tous les acteurs concernés, la société inclusive que défend l'association.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, l'APF s'appuiera sur les compétences et l'expertise des acteurs de la société civile: associations, institutionnels, usagers de services médico-sociaux, etc. Ces Etats régionaux ciblent les responsables politiques et administratifs, les entreprises, les associations œuvrant dans la région, les professionnels concernés et tous les citoyens mobilisés pour la construction d'une société ouverte à tous.

Contact

Association
des Paralysés de France
Délégation de
Haute-Savoie

84bis avenue de Brogny
74000 ANNECY
Tél. 04 50 46 53 53

Association des familles d'accueil et assistantes maternelles



L'Association des familles d'accueil et assistantes maternelles de la Haute-savoie regroupe actuellement 150 adhérents.

Elle œuvre bénévolement depuis 1975 pour l'amélioration de notre profession.

Elle apporte à toute personne qui accueille des enfants, ainsi qu'à sa famille, des informations et des moyens de rencontre.

Elle permet la communication avec ses adhérents par courrier, téléphone, fax, internet.

Elle effectue un travail régulier, en relation permanente avec les instances départementales pour un accueil de qualité et dans le respect des enfants confiés.

Elle se veut aussi un moyen de dialogue et d'échange en toute confiance avec les assistants familiaux et maternels, pour aider à résoudre divers problèmes liés à la profession.

Contact

Siège social: Mairie d'Annecy-le-Vieux
Permanence de 15h30 à 16h30 le 1^{er} samedi du mois.
Salle du zodiaque, 38 avenue de la Mavéria
à ANNECY-LE-VIEUX.

Permanences téléphoniques:
Pour les assistants maternels:
les mardi et jeudi de 13h30 à 15h30 - Tél.: 04 50 43 73 41
Pour les assistants familiaux:
les lundi et jeudi de 8h30 à 10h - Tél.: 09 79 66 20 92